

partil, tout en nous privant des avantages spirituels attachés à l'union, exposait nos missions de la Rivière rouge et de la Colombie, qui reçoivent chaque année d'abondants secours de ce conseil, à ne plus compter que sur nos propres ressources dont l'insuffisance est reconnue.

Le conseil local de Québec, ayant délibéré mûrement sur ce sujet fut d'avis, comme moi, qu'il ne fallait pas hésiter à admettre l'union telle que voulue par le conseil central de Lyon, ne doutant pas de la disposition des associés du diocèse à ratifier ce qui aurait ainsi été réglé de concert avec le premier pasteur. Je m'empressai en conséquence d'informer de notre résolution M^r. de Jessé, qui peu de temps après me fit la réponse suivante de la part du conseil qu'il préside.

Lyon, 25 avril 1843.

MONSIEUR,

" Le conseil de Lyon se fait un devoir de remercier Votre Grandeur, en lui accusant réception de la lettre que vous avez bien voulu lui écrire sous la date du 4 mars passé. L'union de l'œuvre de Québec à l'association universelle de la propagation de la foi est donc aujourd'hui un fait accompli, et dès ce moment nous enverrons les cahiers des annales ainsi que les autres imprimés accessoires à l'honorable membre du comité de Québec que vous nous avez désigné, si nous ne nous souvenons, monseigneur, que vous nous avez engagé à attendre le mois de juillet, parce qu'alors les droits sur l'importation de la librairie étrangère devront être abaissés à 12 p. c⁷°. Nous aurons soin à cette époque d'adresser à la personne désignée le nombre d'exemplaires que vous nous avez indiqué, et avec le cahier de juillet celui encore du mois de mai qui contient le compte rendu général des recettes et des dépenses de 1842. Rien ne peut être en effet plus favorable à l'extension de l'œuvre que de mettre sous les yeux des associés l'ensemble de l'organisation de cette œuvre sainte et la nomenclature des missions diverses qu'elle assiste d'un pôle à l'autre.

" Nous vous prions, monseigneur, d'agréer aussi nos respectueux remerciements pour le soin que Votre Grandeur veut bien prendre de faire déterminer une époque convenable pour la clôture des recettes de Québec, afin que nous puissions en connaître le chiffre avant la fin de l'année, et les comprendre ainsi dans les recettes générales de l'œuvre.

" Il est inutile de répéter que les besoins du district de la Baie d'Hudson seront toujours pris en considération très sérieuse. L'œuvre de la propagation de la foi a un double motif aujourd'hui de s'intéresser à la continuation des progrès de ces lointaines et intéressantes missions.

" Il nous restait à vous réitérer l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être &c.

Pour le conseil central, le Président

" A. DE JESSÉ, "

" D^{que}. MEYNS Secrét. "

Nous appartenons donc maintenant à l'association générale de Lyon, en commun avec ce grand nombre de fidèles de toutes les parties du monde qui tiennent à honneur d'être comptés parmi ses membres. Désormais donc nos aumônes ne se bornent plus à se tenir les missions du diocèse seulement; mais elles auront un but beaucoup plus charitable et surtout plus catholique, celui de secourir toutes les missions de l'univers. Nous aurons part en outre aux prières de tous les membres de l'œuvre si sainte et si admirable à laquelle nous venons de nous agréger, et nous entrerons en participation des mérites de tant de dignes prêtres qui, avec le secours de l'œuvre, s'emploient sur tous les points du globe, à conquérir des âmes à J^{es}u^s C.

Mais quoique le conseil central de Lyon ait dû se réserver en principe la disposition de nos aumônes, il ne fera en réalité que suppléer à leur insuffisance pour le soutien de nos missions. En effet si depuis l'établissement de notre association, il s'est montré si généreux envers les missions de la Rivière rouge et de la Colombie qui, en cinq années, n'ont pas reçu de cette source moins de 69,060 francs (*) (£3237 3 9 de notre cours) que ne devons-nous pas attendre de sa libéralité, maintenant que par l'union de notre œuvre à celle qu'il dirige, nous avons augmenté ses sympathies en notre faveur.

Au reste qu'il n'y ait aucun doute que, s'il arrivait que les aumônes recueillies dans le diocèse fussent plus que suffisantes pour le soutien de nos missions, il n'est aucun des associés qui ne fut bien aise d'en voir appliqué le surplus aux besoins des missions étrangères.

Maintenant que l'union de l'association de Québec à celle de Lyon est consommée, il devient nécessaire de changer l'époque à laquelle les deniers recueillis dans le diocèse au profit de l'œuvre sont envoyés au trésorier, afin que la reddition des comptes de notre conseil à celui de Lyon puisse se faire en temps opportun. Il a donc été décidé qu'au mois de février serait désormais substitué, pour cet envoi, le mois d'août qui d'ailleurs suivant ce que m'ont dit plusieurs de MM. les Curés, est un de ceux où les associés ont plus de facilité pour payer leurs contributions. C'est donc dans le mois d'août de chaque année que le dépositaire des aumônes de chaque paroisse enverra au grand vicaire le plus voisin celles qu'il aura reçues. Quant à cette année, les associés n'auront à payer au mois d'août que la contribution de six mois, pour le temps qui s'est écoulé depuis le 1^{er} février dernier jusqu'au 1^{er} du courant.

(*) Le conseil central de Lyon a voté, en 1838, 9,800 fr. (£459 7 6), en 1839, 7,800 fr. (£375 12 6), en 1840, 15,820 fr. (£741 11 3), en 1841, 19,680 fr. (£922 10), en 1842, 15,960 fr. (£748 2 6), en tout 69,060 fr. (£3237 39). La mission de la Rivière rouge recevait déjà des secours du même quartier plusieurs années avant l'établissement de l'association pour la propagation de la foi dans le diocèse.